

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-61660

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3909

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ROCOUDI HADDHAR

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BENNANI YOUSSEF
Hépato-Gastro-Entérologue
62, Bd Sidi Abderrahman, Casablanca
Tel: 0522362416

Date de consultation : 12/09/2022

Nom et prénom du malade : ROCOUDI HADDHAR Age: 57

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfan

Nature de la maladie : Colopathie Fonctionnelle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at-médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N°: A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/92	C		300	INP : 0911021850 DR BENNANI YOUSSEF Gastro Entérologue 30, Jemrahman, Casablanca 324416

Dr BENNANI Youssef
Gastro Entérologue
Hépatologue
Sidi Abderrahman, Casablanca
0522362416

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ARMACIE M Noureddine IBA Docteur en pharmacie Bd. Abdeslam 00-000-10 Tel.: 05-22-88-00-10	12/09/12	168.80

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICALS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
3412	21433552
00000	00000000
00000	00000000
3411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates the H-B-D-H system. It features two horizontal rows of circles representing atoms. The top row contains 10 circles labeled 1 through 10 from left to right. The bottom row contains 10 circles labeled 1 through 10 from right to left. A vertical line of 10 circles connects the two rows. Double-headed arrows between adjacent circles indicate covalent bonds. The labels D and G are positioned at the ends of the horizontal axis, and H is at the top vertex of the vertical axis.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



Dr BENNANI Youssef

Hépato-Gastro-Entérologue

Diplômé des Facultés de Médecine de Rabat et de Rouen

Echographie - Endoscopie digestive et interventionnelle

CPRE - Echo-endoscopie

ORDONNANCE

Casablanca, le: 12/09/22

M. ROLNDI MADDHAR

1) LAROXYL goutte

39,80

10 goutte au lever



x 1 mois

75-

2) NOFLAT

2-0-2

avant 11h30



54-

3) OXYPHENZIDYL

1-1-1

au repas



Laroxyl®

Amitriptyline

PPV:39DH80

PER: 06/25

LOT: L1665

168,80

PHARMACIE MERIEUX
Nourredine IBA
Docteur en Pharmacie
311, Bd. Abderrahmane Casab
Tél.: 05 22 86 05 70

Dr BENNANI Youssef
Hépato-Gastro-Entérologue
Bd Sidi Abderrahman, Casablanca
Tél: 0522 362416



Rendez vous: 0611855595 / 0522362416 Urgences: 0661380313

📍 62, Bd Sidi Abderrahman, 2ème étage, N°6, Beauséjour, Casablanca.



www.gastro-casa.com



Youssef.bennani@gastro-casa.com



Tram: Ligne T1, station Beauséjour

NOFLAT

Complément alimentaire, n'est pas un médicament.

Boîte de
gélules **30**

NOFLAT

CHARBON ACTIF MICRO
FENOUIL

Poids Net Total
Gelule : 370mg

à base de plantes naturelles

NOFLAT

LOT : 155238A

DLUO : 05/2024

PPC : 75.00 DH

PHARMA CONNECT



PHARMA
CONNECT



دوسباتالين ٢٠٠ ملغم ميديل

احترم المقادير الموصوف
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE - Liste II
يصرف فقط بمحض وصفة طبية - لانحة II

PER : 09/2024

L01 : 22E001

DUSPATALIN 200MG
GELU B20

P.P.V : 54DH00

118000 010531

 Abbott

Manufactured under license by:
Aphar. Km 10, Route côtière II,
Zenata, Ain Sebaâ, Casablanca.